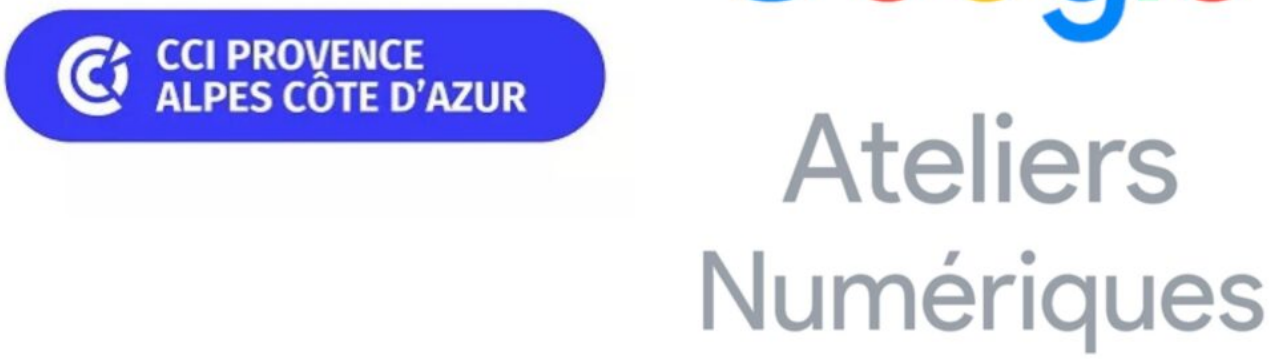
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

La CCI PACA s'associe à Google pour la transition numérique des entreprises



Philippe Renaudi, président de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, et Benoit Tabaka, secrétaire général de Google France, viennent de signer une convention de partenariat afin d'aider les entreprises régionales dans leur transition numérique, au bénéfice de leur activité et leur cybersécurité.

À partir de ce partenariat, un programme de 20 ateliers en webinaire sans frais a été établi. Il débutera le lundi 19 septembre. Le but est de rassembler 1000 participants d'ici avril prochain. L'objectif principal de ces ateliers est d'aider concrètement les TPE-PME, notamment les commerces de proximité, acteurs du tourisme et des services, professionnels de l'événementiel, à relever les enjeux actuels de transitions. « Sur le levier de la transition numérique, les 7 CCI territoriales de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont sensibilisé plus de 10 000 entrepreneurs et accompagné plus de 1 700 d'entre eux l'an dernier, explique Philippe Renaudi. Accélérer la digitalisation de nos entreprises est indispensable, il allait de soi que notre réseau CCI déploie ce programme Google Ateliers Numériques. »

Les 20 webinaires de 90 minutes auront lieu les lundis du 19 septembre au 28 novembre 2022, et du 6 février au 17 avril 2023. Ils permettront aux entreprises de mieux maîtriser les outils web et les

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

indicateurs utiles, de se familiariser avec les réseaux sociaux, de décrypter les opportunités de YouTube, de devenir incollables sur le parcours-client en ligne, ou encore de se prémunir des cyberattaques.

Pour découvrir les webinaires et s'inscrire à l'un ou plusieurs d'entre eux, cliquez ici.

V.A.

Rentrée : la CPME 84 s'inquiète pour les entreprises vauclusiennes

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026



Période post-Covid, crise énergétique, guerre en Ukraine, envolée du coût des matières premières, pénurie de main d'œuvre, remboursement du PGE, plan Faubourg… A l'occasion de cette rentrée Bernard Vergier, président de la CPME de Vaucluse s'inquiète des difficultés qui s'accumulent pour les entreprises vauclusiennes.

« L'année 2021, puis le premier semestre 2022, ont été marqués par la crise du Covid puis par la reprise de l'économie freinée par des difficultés de recrutement et des pénuries de matières premières sans précédent », constate Bernard Vergier, président de la CPME 84 (Confédération des petites et moyennes entreprises) à l'occasion de la conférence de presse de rentrée de la première organisation patronale de Vaucluse (900 adhérents directs et 8 000 entreprises représentées via les branches affiliées à la Confédération départementale).
Malgré cela, poursuit-il, la CPME reste plus que jamais mobilisée pour faire entendre haut et fort la voix des PME au cœur d'un contexte incertain : lutte contre l'inflation et les pénuries, indispensables réformes des retraites et de la sphère publique, transitions écologique et numérique. Et pour cela, notre

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

objectif est clair : militer inlassablement pour bâtir un environnement plus favorable aux TPE-PME. »

Flambée des coûts de l'énergie
En premier lieu, la CPME 84 s'alarme des conséquences de la flambée des coûts de l'énergie.
« Nous redoutons cet hiver une cherté de l'énergie qui risque de se coupler à une rareté. Nos chefs d'entreprise s'y préparent et font déjà le maximum pour réduire leur consommation mais nous devons impérativement éviter les coupures ou les délestages même si 59% des entreprise ont déjà réduit leur consommation énergétique. Il est nécessaire, en premier lieu, d'être accompagnés par les énergéticiens qui doivent nous aider à anticiper les difficultés. Les pouvoirs publics devront réactiver les mesures d'activités partielles de longue durée et les fonds de solidarité afin d'éviter des licenciements économiques voire des fermetures d'entreprise.

> **« Eviter des licenciements économiques voire des fermetures d'entreprise en raison des coûts de l'énergie. »**
>
> *Bernard Vergier*

« Dans un souci de séduction politique et d'un certain dogmatisme écologiste, nos politiques ont voulu croire que l'on pouvait s'en sortir avec le 'tout solaire et éolien', regrette Bernard Vergier. Le résultat est aujourd'hui là, notre forte dépendance énergétique est susceptible de remettre en question la viabilité de nos entreprises les plus énergivores. »

Difficultés de recrutement et inflation
Le président de la CPME 84 s'inquiète des fortes difficultés de recrutement que rencontrent les entreprises locales.
« Trop d'entreprises peinent à recruter, trop de postes sont vacants sur l'ensemble des secteurs d'activités mettant en difficulté le développement et l'activité de nos structures », constate Bernard Vergier même si « à l'échelle de notre département, les acteurs concernés se sont fortement saisis du sujet et nous pouvons saluer les efforts conjoints de la DEETS, de la Préfecture de Vaucluse, Pôle Emploi, des organisations patronales et branches professionnelles ainsi que l'ensemble des partenaires travaillant sur le sujet. »

> **« L'apprentissage reste le meilleur dispositif pour insérer nos jeunes dans nos entreprises. »**

Pour combler en partie ce manque de main d'œuvre, le président de la CPME de Vaucluse plaide pour que l'apprentissage continue à être soutenu : « Il reste le meilleur dispositif pour insérer nos jeunes dans

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

nos entreprises en leur donnant une formation concrète, en travaillant sur les savoir-être ainsi que sur la valeur ‘travail’ ».
Et Bernard Vergier de regretter à contrario ceux qui « choisissent encore le chômage de complaisance. Les conditions d’indemnisation de l’assurance chômage doivent être resserrées, avec une incitation plus rapide à reprendre un emploi, comme c’est le cas dans la plupart des autres pays européens. »

« Il est nécessaire de redonner du pouvoir d’achat à nos collaborateurs »

Concernant l’inflation, même si celle-ci est une des plus faibles d’Europe, la CPME propose de réactiver pour toutes les entreprises la défiscalisation des heures supplémentaires et de plafonner le montant des charges patronales. Concrètement, au-delà de la 35e heure, un salarié serait payé 25% de plus mais les charges patronales n’augmenteraient pas.
La CPME propose également d’assouplir les dispositifs de participation et d’intéressement ainsi que de permettre plusieurs versements au cours de l’année de la prime Pepa (Prime exceptionnelle de pouvoir d’achat dit aussi ‘Prime Macron’).
« Il est nécessaire de redonner du pouvoir d’achat à nos collaborateurs », insiste Bernard Vergier.

Mobilité : le plan Faubourgs en ligne de mire
Enfin, le président de la CPME s’alarme des conséquences de la mise en place du plan Faubourgs à Avignon.
« Les embouteillages impactent au quotidien l’ensemble de notre activité économique, touchent les professionnels, leurs collaborateurs, leurs clients et fournisseurs qui ne peuvent se passer de leur véhicule pour exercer leur activité professionnelle, déplore Bernard Vergier. Le commerce de proximité implanté sur le plan faubourgs subit des pertes de chiffres d’affaires jusqu’à -85%, certains d’entre eux ont procédé à des licenciements économiques et cessés leur activité. Dans le même temps, des pics de pollution importants sont régulièrement enregistrés aux heures d’affluence. Les conséquences environnementales nous inquiètent… Les professionnels prioritaires (pompiers, ambulances, services d’ordre) sont aussi touchés et ne peuvent intervenir dans les délais nécessaires, ce qui peut mettre en danger la population concernée. De fortes inquiétudes sont aussi émises par les propriétaires de logement privatifs et professionnels sur les dévaluations immobilières déjà annoncées à court et moyen terme. »

« Notre ville n’a pas le droit de mourir. »

« Tout cela impacte grandement les activités des entreprises d’Avignon et au-delà. Cela touche aussi les populations de la cité des papes mais aussi plus largement celles du Vaucluse, du Gard et des Bouches-

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

du-Rhône. Nous ne sommes pas contre le principe, mais là, on a fait les choses à l'envers. Il aurait fallu d'abord finaliser les travaux de la tranche 2 de la LEO, mettre en place des parkings relais et faire émerger de nouvelles plateformes dédiées aux automobilistes. Là, on est allé trop loin. Notre ville n'a pas le droit de mourir. »



La CPME 84 dénonce les conditions et les conséquences de la mise en place du plan Faubourgs à Avignon.

« Face à la position dogmatique de la municipalité que nous regrettons, je rappelle que la CPME 84 a déposé une requête au Tribunal administratif de Nîmes avec l'association Adrem à l'encontre de ce plan », conclu Bernard Vergier qui déplore que son organisation soit l'une des seules à se mobiliser sur ce sujet.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

« En off, les autres acteurs institutionnels sont tous d'accord avec nous mais ils n'osent pas prendre publiquement position. Ils ont peur, pas nous car la CPME 84 est une organisation strictement apolitique dont la l'économie locale et l'emploi sont les seules préoccupations. Nous ne pouvons-nous soustraire de cet enjeu d'intérêt général. »

A lire aussi : Mobilité, la vision du maire d'Avignon pour son territoire

Pouvoir d'achat : les fédérations de commerçants saluent l'adoption d'un plafonnement des loyers commerciaux



La Confédération des commerçants de France (CDF), la Fédération nationale de l'habillement (FNH), les Commerçants et artisans des métropoles de France (CAMF), la Fédération Française de la franchise (FFF), Procos et Alliance du commerce saluent l'adoption au Sénat, vendredi 29

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

juillet, d'un amendement tendant à plafonner à 3,5% l'évolution des loyers commerciaux des TPE et PME durant une année. Ils regrettent toutefois que cette mesure exclue une partie des enseignes de commerce et appellent à l'ouverture de travaux pour adapter et rééquilibrer durablement les relations entre les bailleurs et leurs locataires commerçants.

« L'adoption d'un plafonnement de l'évolution des loyers pour les TPE et PME durant un an est une excellente nouvelle. L'engagement des parlementaires et du Gouvernement a été essentiel pour parvenir à cette solution. Toutefois, cette mesure n'est qu'une première étape ! Nous regrettons vivement que soient exclues de son périmètre les ETI qui sont pourtant essentielles à la vitalité du commerce. » ont déclaré les représentants des fédérations signataires.

Vendredi 29 juillet, le Sénat a adopté un amendement du sénateur Jean-Baptiste Lemoyne avec le soutien du Gouvernement tenant à plafonner l'indexation des loyers commerciaux à un maximum de 3,5% sur un an.

L'adoption de cette mesure fait suite à la concertation conduite par Olivia Grégoire, Ministre déléguée au commerce, entre les représentants des bailleurs et les représentants des commerçants comme elle s'y était engagée lors de l'examen en séance publique à l'Assemblée nationale du projet de loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat.

Les fédérations de commerçants signataires saluent la mobilisation des parlementaires tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, ainsi que celle de la Ministre et de son Cabinet pour conduire cette concertation dans des délais contraints.

Selon les fédérations de commerçants, l'adoption de cette mesure d'urgence marque une prise de conscience des pouvoirs publics de la nécessité de maîtriser le poids des charges immobilières pesant sur les commerçants. Toujours selon eux, cette mesure est indispensable pour préserver les entreprises de l'augmentation de leur loyer du fait de l'inflation actuelle et à venir dans les prochains mois.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026



« C’est une mesure d’urgence indispensable pour maîtriser la hausse des loyers dans le contexte inflationniste que nous connaissons » ont déclaré les représentants des fédérations signataires © freepik – fr.freepik.com

« Cette mesure n’est qu’une première étape »

Toutefois, les fédérations de commerçants regrettent que cette mesure soit limitée aux seules TPE et PME. Elles dénoncent l’absence de prise de conscience par les bailleurs de la réalité des évolutions du secteur et des difficultés rencontrées par les commerçants de toute taille, y compris les ETI et les grandes entreprises.

Elles rappellent que la vitalité du commerce repose sur la diversité de ses formats tant en centre-ville qu’en périphérique. Le commerce de détail en France représente 2,1 millions d’emplois, 435 000 entreprises de toutes tailles, 300 000 points de vente partout en France et plus de 300 métiers.

Le loyer représente le deuxième poste de coût et peut peser jusqu’à 20% du chiffre d’affaires d’un point de vente. Du fait des modifications de comportement d’achat des clients, la fréquentation et l’activité en magasin diminuent fortement : -16,6% de trafic et -2% d’activité en magasin tous secteurs confondus au premier semestre 2022 par rapport à 2019.

Dans le même temps, les ventes en ligne progressent pour tous les commerces, +41% en 2021 par rapport à 2019. Dans ces conditions, les fédérations signataires demandent au Gouvernement d’ouvrir des travaux pour rééquilibrer les relations entre les bailleurs et les preneurs dans l’objectif de pérenniser

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

tous les commerces physiques.



© Jacques Paquier

J.R.

Entrepreneurs : 5 astuces pour partir en vacances l’esprit tranquille

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026



Peut-on partir en vacances sans inquiétude lorsque l'on dirige sa propre entreprise en 2022 ? Pour beaucoup d'indépendants et dirigeants de TPE/PME vauclusiens, les vacances d'été sont certes attendues, mais aussi redoutées. En effet, laisser de côté pendant quelques jours ou semaines son activité principale reste peu évident car une baisse d'activité peut représenter un risque.

Pourtant, prendre du recul et pouvoir se ressourcer avant la rentrée est nécessaire pour le bien-être. Alors comment concilier congés au soleil et maintien de l'activité business ? Voici 5 astuces sélectionnées par Qonto, leader européen de la gestion financière des entreprises, pour les entrepreneurs souhaitant partir en vacances serein et confiant.

1. Pouvoir suivre la situation financière de son entreprise en temps réel

Partir serein, c'est aussi avoir l'assurance de pouvoir s'assurer en temps réel et à n'importe quel moment de la situation financière de son entreprise. Celle-ci est ainsi rendue accessible via une plateforme de gestion financière 'tout en un', qui permet à l'entrepreneur de constater en un coup d'œil où en est son entreprise : situation de sa trésorerie, gestion des dépenses, des notes de frais des collaborateurs, de la facturation client…

2. Donner de l'autonomie à ses équipes tout en gardant le contrôle des dépenses

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Parce qu'une entreprise doit pouvoir continuer d'assurer son activité même en l'absence de son dirigeant, ses équipes doivent pouvoir être autonomes, en particulier s'agissant des dépenses. Cette autonomie est possible, notamment grâce aux cartes de paiement physique, virtuelles ou éphémères. Celles-ci permettent aux équipes de continuer à assurer leurs missions en toute autonomie, tout en gardant le contrôle des dépenses, en pouvant paramétrer les cartes en temps réel et selon les besoins du moment.

Concernant les risques de fraude, les cartes virtuelles bénéficient des mêmes assurances que les cartes physiques, et peuvent être bloquées et débloquées en temps réel depuis son compte en ligne.

3. Privilégier la facturation simplifiée
L'entrée en vigueur de la facturation électronique obligatoire pour toutes les entreprises françaises approche, et force est de constater que beaucoup d'entre elles n'y sont pas préparées. Aujourd'hui, les entrepreneurs peuvent adopter la facturation simplifiée, une fonctionnalité facilitant le processus de création, de partage et de gestion de factures professionnelles.

Qu'ils soient des PME ou indépendants, les utilisateurs peuvent générer, modifier et envoyer des factures en quelques clics. La plateforme Qonto assure également le suivi automatique des factures pour une meilleure visibilité concernant les paiements entrants et en attente. Une fois la facture payée, elle est automatiquement associée à la transaction correspondante.

4. Adopter une solution de gestion de la paie et de RH digitale
Pour simplifier les tâches administratives complexes et chronophages, les entrepreneurs peuvent adopter une solution de gestion de paie et de RH digitale répondant à leurs besoins en temps réel. Aujourd'hui, les entrepreneurs ont besoin de disposer d'outils à distance pour le télétravail, et flexibles pour s'adapter au contexte réglementaire qui a évolué ces derniers mois (chômage partiel, décalage des cotisations Urssaf, les congés payés…).

5. Recourir à des solutions disposant d'un service client actif 7j/7, 24h/24
Les entrepreneurs peuvent avoir besoin de leurs partenaires à n'importe quelle heure. C'est pourquoi il est important de faire appel à des partenaires ayant la capacité de répondre à leurs besoins et leurs demandes concernant les services souscrits à tout moment, de jour comme de nuit. Un processus indispensable pour leur permettre de préserver les ressources les plus précieuses à leur disposition, à savoir le temps et l'énergie.

À propos de Qonto
Qonto est le leader européen de la gestion financière des entreprises. Lancée en 2017 par Steve Anavi et Alexandre Prot, Qonto sert plus de 250 000 clients dans 4 pays (France, Allemagne, Espagne, et Italie) et emploie plus de 600 talents à Paris, Berlin, Barcelone et Milan. Depuis 2021, Qonto figure dans l'indice Next40, qui rassemble les 40 scale-up les plus prometteuses en France avec le potentiel de devenir un leader mondial.

J.R

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

BPI France et l'Ordre des experts-comptables avec les TPE et PME



Anne Guérin, directrice exécutive de BPI France en charge du Financement et du Réseau et Lionel Canesi, président de l'Ordre des experts-comptables ont signé une convention de partenariat visant à renforcer leurs actions en faveur de l'accompagnement des TPE et PME.

Ce partenariat entre BPI France et l'Ordre des experts-comptables vient concrétiser une collaboration étroite de plusieurs mois entre les équipes opérationnelles des deux structures. Pour soutenir l'activité des TPE et PME en sortie de crise du Covid-19, BPI France et les Régions ont rapidement déployé le 'Prêt Rebond'. D'un montant de 10 000 à 300 000€ selon les Régions, ce prêt est destiné à renforcer la trésorerie des TPE et PME issues de tous les secteurs d'activité et ayant plus d'un an d'activité,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

impactées par la crise sanitaire.

Dispositif rapide
Afin d'accélérer le délai d'octroi de ces prêts, BPI France a mis en place, pour toutes les demandes d'un montant inférieur à 50 000€, une plateforme digitale permettant d'obtenir la décision sous 48h et le décaissement du prêt sous 2 à 5 jours. Pour ce prêt digital, la Banque publique d'investissement a pu s'appuyer sur l'Ordre des experts-comptables. En effet, mandaté expressément par son client, l'expert-comptable valide en ligne les informations nécessaires à l'octroi du prêt et dépose les justificatifs directement sur la plateforme dédiée.
« Le professionnalisme et la forte réactivité des équipes de BPI France ont permis de concevoir, dans des délais très courts, des solutions innovantes, efficaces et attendues par les chefs d'entreprise aussi bien lors du fort ralentissement de l'économie qu'au moment de sa progressive reprise », explique Lionel Canesi, président de l'Ordre des experts-comptables qui représente 21 000 professionnels, 130 000 collaborateurs et 6 000 experts- comptables stagiaires.

Après le 'Prêt Rebond', le 'Prêt Relance'
BPI France, en partenariat avec les Régions, poursuit son engagement auprès des TPE et PME, pour les accompagner en lançant le 'Prêt Relance'. Un dispositif que BPI souhaite voir promouvoir par les experts-comptables auprès de leurs clients. Ce nouveau prêt s'adressera aux TPE et PME de tous les secteurs d'activité ayant plus de 3 ans d'existence. D'une durée de 7 ans pour un différé de remboursement de deux ans, ou de cinq ans avec un différé de remboursement d'un an, ce prêt visera à renforcer la trésorerie des entreprises régionales dans un contexte de reprise.
« Nous sommes ravis de ce partenariat avec l'Ordre des experts-comptables, se félicité Anne Guérin, directrice exécutive de BPI France en charge du Financement et du Réseau. Leur accompagnement est un véritable atout pour permettre de sécuriser l'ensemble du dispositif de demande de prêts. Ce partenariat permet d'accompagner les entreprises dans le renforcement de leur trésorerie. Avec l'appui des experts-comptables, tiers de confiance clé, nous souhaitons ainsi conseiller ensemble les TPE et PME afin qu'elles puissent grandir sereinement. »

Offres de services : La CPME 84 et EDF proposent un Atelier en Ligne

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026



La CPME 84 (Confédération des petites et moyennes entreprises et EDF (Electricité de France) proposent un 'Atelier de Co-construction TPE/PME & EDF : Quelles offres ou services pour demain ?' Objectif ? 'Faire entendre sa parole en tant que TPE-PME auprès des équipes EDF présentes afin qu'elles puissent clairement identifier les enjeux du quotidien mais aussi les défis auxquels les dirigeants de petites et moyennes entreprises devront faire face demain. En réponse, EDF propose de construire des offres et services au plus près de la demande pour accompagner la performance et la transition énergétique des entreprises. L'animation de cet atelier en ligne a été confiée à Elodie Bonnardel directrice expérience client chez Mindoza, Louisiane Le Provost designer de services et Pascale Marin responsable Lab innovation chez EDF.
Jeudi 20 mai de 9h à 10h. Le lien pour participer à ce webinaire vous sera transmis après confirmation par retour de mail. contact@cpme84.org 04 90 14 90 90 www.cpme84.com

M.H.